



Agence canadienne
d'évaluation environnementale

Canadian Environmental
Assessment Agency

Avis Public

Protocoles d'entente relatifs à la substitution En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale annonce la disponibilité des versions définitives des protocoles d'entente concernant les projets de pipeline et de ligne électrique qui relèvent de la compétence de l'Office national de l'énergie (ONE) et des installations nucléaires qui relèvent de la compétence de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Les protocoles d'entente faciliteront la substitution des processus d'examen de la CCSN et de l'ONE aux commissions d'examen établies en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les protocoles décrivent les conditions en vertu desquelles la substitution peut être approuvée par le ministre de l'Environnement.

Cette initiative fait partie de l'engagement du gouvernement du Canada de réduire les dédoublements et de rendre le processus d'évaluation environnementale plus efficace, sans nuire à l'environnement.

Une période de consultation publique s'est déroulée entre le 21 septembre et le 20 octobre 2010. Toutes les observations reçues ont été examinées avant de finaliser les protocoles d'entente. Elles permettront également d'éclairer la mise en œuvre future des dispositions des protocoles ainsi que l'application des processus d'examen de l'ONE et de la CCSN.

Les versions provisoires des protocoles d'entente, un document d'information sur cette initiative et de l'information générale sur les évaluations environnementales peuvent être consultés au www.acee-ceaa.gc.ca .

www.acee-ceaa.gc.ca

Canada